

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël, EL HORFI Sihame, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas,

Excusés : PRUVOT Alban, (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël), TROCHET Didier (procuration à DERRIER Gilbert), FARGE Caroline (procuration à EL HORFI Sihame)

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve**, à l'unanimité, la création du Syndicat Intercommunal à vocation touristique unique de l'Ouillon, **Approuve** les statuts du Syndicat annexés à la présente délibération, **Sollicite** la création du SIVU au 25 novembre 2019, **Elit** ses délégués au sein du comité syndical :

| Délégués titulaires | Délégué(s) suppléant(s) |
|--|---|
| M. BERTHIER Jean Pierre Mme FARGE Caroline M. FONTAINE Patrice | M. TARAVEL Thomas Mme EL HORFI Sihame M. DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël |

Et Mandate Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération en Préfecture, un arrêté préfectoral étant nécessaire pour entériner la création du Syndicat.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention de partenariat qui a pour objet de déterminer les modalités :
 - de l'usage du terrain mis à disposition par la commune de Villarembert
 - de la mise en place et de la gestion de cette installation de compostage collectif afin de dégager la répartition des obligations de chacune des parties.

Et AUTORISE le Maire à décider de la conclusion et de la révision d'une convention d'usage de terrain et de partenariat concernant la création et la gestion d'un site de compostage collectif sur un terrain communal.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe d'une convention déterminant la répartition des charges financières supportées par chaque commune en fonctionnement et en investissement, pour un an à compter du 1^{er} octobre 2019 et **MANDATE** le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE** de signer avec la société d'ambulances « Roux Ambulances » une convention relative à la mise en œuvre de transports sanitaires terrestres suite à la prise en charge de personnes accidentées, blessées ou en détresse sur le domaine skiable du Corbier, **AUTORISE** l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles, **ETABLIT** que les tarifs des prestations pour la saison d'hiver 2019-2020 seront pour les transports primaires jusqu'au cabinet médical du Corbier ou l'hôpital de Saint Jean de Maurienne de 187.00 € pour la société Roux Ambulances, **ETABLIT** que les tarifs des prestations pour la saison d'hiver 2019-2020 seront pour les transports secondaires de :

| DESTINATION | ROUX AMBULANCES |
|------------------------------------|-----------------|
| CH ST JEAN DE MAURIENNE | 205.00 € |
| CHU CHAMBERY | 449.00 € |
| CHU GRENOBLE | 545.00 € |
| Clinique MEDIPOLE CHALLES LES EAUX | 435.00 € |
| Clinique HERBERT AIX LES BAINS | 470.00 € |
| CH ALBERTVILLE | 395.0 |

Et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver la convention pour le logement des travailleurs saisonniers conclue avec l'Etat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de cette convention,
- **VALIDE**, à l'unanimité des votants, le projet de convention de gestion du stade de compétition, **AUTORISE** Le Maire à signer la convention précitée, **CHARGE** Le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019/027 en date du 1^{er} avril 2019.
- **PROPOSE**, à l'unanimité, d'élaborer un contrat de location pour le centre équestre pour une durée de 4 ans à compter du 15 juin 2020, **FIXE** le loyer mensuel à 50.00 € pour les mois de septembre à juin et 200.00 € pour les mois de juillet et août, **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'élaboration de ce contrat de location du centre équestre et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **PREND ACTE**, à l'unanimité, des tarifs définis pour l'occupation du domaine public communal, **PREND ACTE** de la candidature de M. DOMPNIER Léo pour l'exploitation du terrain d'environ 300 m2 situé sur le Front de Neige pour l'installation de l'activité Trampoline accro-bungee, trampoline géant et tyrolienne et **FIXE** la durée de la convention à intervenir à 4 saisons d'été à compter du 15 juin 2020.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2019, les sommes figurant sur les états transmis par la trésorerie pour un montant de 2 891.69 €
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'association des parents d'élèves de Villarembert une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 705.00 €.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2019/2020 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.
- **APPROUVE** à l'unanimité des votants, l'échange multilatéral de terrains pour l'aménagement de la zone des Cours, et notamment la cession et l'attribution en contre-échange des terrains, **ACCEPTTE** de payer une soulte de SIX CENTS EUROS (600,00 €) ainsi que les frais d'acte notarié proportionnellement à son attribution, **CHARGE** Maître Carine SALMERON, Notaire à SAINT JEAN DE MAURIENNE, 62 Rue Ramassot, d'établir l'acte d'échange et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange et toutes servitudes éventuelles à constituer pour l'opération et toutes les pièces afférentes à ce dossier, et à accomplir toutes les formalités liées à la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

